Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 14/12/2001 - Document de suivi

OBJECTIF : proposer une stratégie d'introduction des TIC dans les pays en voie de développement en vue de lutter contre la pauvreté. CONTENU : La présente communication entend mettre en garde contre le fossé majeur sur le point de se creuser entre les pays riches, largement bénéficiaires de la "révolution numérique" et les pays pauvres, écartés jusqu'ici des bénéfices des technologies de l'information et des communications (TIC). Ces technologies génèrent des flux d'information à une échelle mondiale et transforment en profondeur le mode de fonctionnement des entreprises, des marchés et de la politique. Selon le document de la Commission, un tiers des habitants de la planète n'ont jamais passé un seul appel téléphonique. Plus de trois milliards d'individus n'ont pas d'argent à consacrer à des services de communication ou vivent dans des régions rurales et reculées, où l'accès aux technologies de l'information et de la communication est sinon absent, du moins rare. C'est la raison pour laquelle, la Commission entend inverser la tendance et soutenir l'idée que les TIC doivent devenir un secteur prioritaire de la coopération au développement de la Communauté. La communication entend également défendre l'idée qu'aider les pauvres à accéder aux TIC peut les aider à lutter directement contre la pauvreté. La communication décrit ce qu'il faut entendre par "TIC" et explique comment les outils des TIC peuvent améliorer l'efficacité des programmes de coopération au développement. Elle esquisse également les éléments d'un cadre d'action possible pour écarter les risques d'une mauvaise utilisation des technologies de l'information ou d'une utilisation insuffisante. En effet, si elles sont mal appliquées, les TIC peuvent accentuer la marginalisation des populations pauvres et défavorisées. Dans ce contexte, la Communauté entend jouer un rôle actif en attirant l'attention sur les avantages potentiels des nouvelles mesures et en aidant les pays intéressés à étudier des actions adaptées à leur situation et à leurs priorités. La CE soutiendra et emploiera les TIC, non pas tant comme un secteur prioritaire que comme un outil permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des domaines prioritaires et des aspects horizontaux de la nouvelle politique de développement de la Communauté. Les TIC ne doivent dès lors pas être considérées isolément, mais plutôt comme un élément de la stratégie de développement globale et du dialogue politique avec les pays bénéficiaires.